



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le 9 DEC. 2022

ID : 087-218717809-20221207-2022068A-DE

2022-068A

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 7 décembre

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 20

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI.

Pouvoirs : Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. LAUSERIE.

Madame Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DES AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2020-056 en date du 07 octobre 2020, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

Madame le Maire expose :

- Que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurance CNP souhaite résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.
- Durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. À l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :
 - Diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation
 - Augmenter de 10 % le taux de cotisation et diminuer de 10 % le remboursement des indemnités Journalières (IJ).
- Les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réuni le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

● **DÉCIDE de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion.**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le **9 DEC. 2022**



ID : 087-218717809-20221207-2022068A-DE

- **ACCEPTÉ** la proposition d'évolution du contrat faite par le courrier SOFAXIS.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents correspondants.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 09/12/2022
Qualité : MAIRE